

FFSA
CHAMPIONNAT
DE FRANCE **RALLYE**


COMITE REGIONAL
SPORT AUTOMOBILE
LANGUEDOC-ROUSSILLON

ASA**H**
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'HERAULT



53^{ème} Critérium des Cévennes

Règlement Particulier

"Le Rimbaud" – 577 Avenue Louis Ravas Bat A – 34080 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 61 00 99 – Fax. : 04 67 52 55 52
E-mail : asa-herault@orange.fr

PROGRAMME DU RALLYE

Vendredi 20 août 10	Parution du règlement, et ouverture des Engagements
Lundi 4 octobre 2010	Fin de priorité pour les engagements des concurrents inscrits au CF et au Trophée BFG
Lundi 11 octobre 10	Clôture des Engagements à minuit
Vendredi 15 octobre 10	Publication de la Liste des Engagés, des horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques, et de la liste des concurrents soumis au marquage

Reconnaisances : Ouverture 1ère session :

	Mise à disposition du Road-Book de 8h00 à 14h00 au Restaurant Le Phénix, 620 Av. de l'Europe, LAROQUE
Samedi 16 Octobre 10	de 9h00 à 12h00 – 14h00 à 18h00
Dimanche 17 Octobre 10	de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 18h00

Reconnaisances : Ouverture 2ème session :

	Mise à disposition du Road-Book de 8h00 à 14h00 au Restaurant Le Phénix, 620 Av. de l'Europe, LAROQUE
Mardi 19 Octobre 10	de 9h00 à 12h00 – 14h00 à 18h00
Mercredi 20 Octobre 10	de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 18h00
Jeudi 21 Octobre 10	Base d'Essai - Séance de mise au point de 8h00 à 13h

JEUDI 21 OCTOBRE 2010

MONTPELLIER - Lycée Pierre MENDES FRANCE

8 h 00 à 14 h 00	Vérifications Administratives selon heure de convocation
8 h 15 à 14 h 15	Vérifications Techniques
10 h 00 à 14 h 00	Marquages des Pneumatiques selon heure de convocation
8 h 15 à 14 h 15	Pesée libre des voitures
14 h 30	Première Réunion du Collège des Commissaires Sportifs
15 h 30	Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ, et heures et ordre de départ de la 1ère Etape MONTPELLIER ODYSEUM
8 h 30 à 14 h 30	Mise en Parc Fermé – MONTPELLIER ODYSEUM
17 H 30	Départ 1ère Etape MONTPELLIER ODYSEUM
19 H 35	Arrivée de la 1ère Etape – GANGES : Parc Fermé Plan de l'Ormeau

30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent: publication des résultats officiels à la mairie de Ganges
30 minutes après cette publication : Publication de l'ordre et heures de départ de la 2^{ème} Etape

VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

GANGES – Place des Halles, Plan de L'Ormeau

07 h 30	Départ 2ème Etape – GANGES : Plan de L'Ormeau
20 h 38	Arrivée de la 2ème Etape – GANGES : Parc Fermé Plan de l'Ormeau.
30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent: publication des résultats officiels à la mairie de Ganges	
30 minutes après cette publication :	Publication de l'ordre et heures de départ de la 3 ^{ème} Etape

SAMEDI 23 OCTOBRE 2010

GANGES – Place des Halles, Plan de L'Ormeau

07 h 45	Départ 3ème Etape – Ganges, Plan de l'Ormeau
	MONTPELLIER – Esplanade - Charles DE GAULLE
20 h 15	Arrivée de la 3ème Etape - Podium et Remise des Prix
30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent: Publication des Résultats Officiels -podium	
30 minutes après cette publication :	Publication du classement officiel définitif

REGLEMENT PARTICULIER

Ce Règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français

Article 1 – Organisation

L'Association Sportive Automobile de l'Hérault organise le 53ème CRITERIUM des CEVENNES qui se déroulera du 21 au 23 Octobre 2010, avec le concours de la REGION LANGUEDOC ROUSSILLON de MONTPELLIER AGGLOMERATION de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS, et des Villes de MONTPELLIER, GANGES, LE VIGAN, LASALLE et St BAUZILLE DE PUTOIS.

Le présent règlement a été enregistré :

A la F.F.S.A., le mardi 27/07/2010 sous le permis d'organisation N° 224

Comité d'Organisation

Président : Joël MARAINE.

Membres :

Jean Yves ANTHERIEU, Patrick BERGEAULT, Jean-Paul BONNECAZE, Eric CHAVEROCHE, Paulette CAUVY, Yvon DELPY, Thierry FINIELS, Serge GIRGENTI, Jean Louis GOUR « Papi », Tadec MARAINE, Fabien MARIJON, Jean Louis NEGRE, José NORTES, Fabien PELADAN, Patrice RASPAUD, Alain SZAFARCZYK, Stéphane VASSAL.

Secrétariat du Rallye

ASA Hérault - Résidence Le Rimbaud - 577, Av. Louis Ravas Bat A- 34 080 MONTPELLIER

Tel : 04 67 61 00 99 - Fax : 04 67 52 55 52

e-mail : asa-herault@orange.fr

Permanence du Rallye

▶ Vérifications Administratives Vérifications Techniques Accueil Officiels, Commissaires Accueil Presse, Salle de Presse	Judi 21 Octobre de 8h00 à 14h00 Montpellier Lycée Pierre MENDES FRANCE Tel : 04 67 61 00 99 - Fax : 04 67 52 55 52
▶ Direction de Course – PC sécurité Salle de Presse	Château Hôtel du REY Mairie de GANGES

Tableau Officiel d'Affichage

▶ Jeudi 21 Octobre 2010 de 8h00 à 20h30	Montpellier Lycée Pierre MENDES FRANCE Secrétariat du Rallye, Odyseum Montpellier
▶ Le Jeudi 21 Octobre 2010 à partir de 16h00 Le Vendredi 22 Octobre 2010, Le Samedi 23 Octobre 2010,	Ganges devant salle de presse Mairie - Plan de l'Ormeau et Le Vigan allée des Châtaigniers
▶ Le Samedi 23 Octobre 2010 de 20h à 23h30	Montpellier – Esplanade – Charles De Gaulle, au podium

Officiels de l'Epreuve

Observateur F.F.S.A	Jean Marie KREMPFF
Collège des Commissaires Sportifs : Président Membres	Jean Claude CRESP Michel BOUIN, Philippe VANESS, Elvira BONDURAND (stagiaire)
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Emmanuelle NAS de TOURIS (stagiaire)
Directeur de Course	Etienne FORGET
Directeur de Course Adjoint	Loriano TOSI
Adjoints à la Direction de Course	Jannick DAUBIGNE, Sylvie ZYCH, Pascal BATTE,
Organisateur technique	Joël MARAINE, Fabien MARIJON
Directeurs de course Adjoint voiture tricolore	Alain SZAFARCZYK, Jean Claude CHABAUD
Directeur de Course Adjoint voiture damier	Georges LEMMENS
Directeurs de course délégués Epreuves Spéciales	Christian COULET, Pierre BOI, Marc CIER
Directeurs de course délégués Postes Inter. ES .	Marcel, ARNAUD, Patrick, BOUTEILLER Alain GUIN, Guy MALLEMANCHE
Médecin Chef	Michel ROMIEU
Chargé des Relations avec les Concurrents	Jean Paul DOUCET (Responsable



Jean Paul DOUCET



Gérard DURAND



Serge MOREL

Valérie THORIN

Juges de fait

Daniel WACHORU, Alain TISSEUIL
Fabien ZYCH, Georges SALVADOU
*Et tous les officiels du Rallye à l'exception des
membres du Collège des Commissaires Sportifs*

Responsable délégué FFSA Commissaires Techniques	Christian BONIN J M OTTAVI, Christian ROCCA, J P ROLLAND, Christophe GIMENO Michel MOLINES, Stagiaires : Loys BORDERON, Philippe PRADO
Commissaires Techniques Super Coupe 2010	Hervé HENO,
Marquage Pneumatiques	Cédric GINIER
Chargés des Relations avec la Presse	Georges COLIN (FFSA), Olivier FOSSAT, Pascal TOUTAIN,
Chargé des Relations avec les Officiels	Patrick BERGEAULT
Chargée des Relations avec les Commissaires	Paulette CAUVY
Chargé des carnets de bord	Jean Claude CHRISTOL, Laurence COCHET
Responsable parcours	Fabien PELADAN
Responsable Matériel	José NORTES
Responsable site de Montpellier	Jean Claude PEREZ
Responsable site de Ganges	Yvon DELPY
Responsable site de Le Vigan	Jean-Paul BONNECAZE
Responsable parc d'assistance	Thierry LEFOLL
Responsable Cibistes	Patrice RASPAUD
Transmissions radio	LVMC
Informatique classements	Patrick SOFT

1.2 Eligibilité

Le 53 ème Critérium des Cévennes compte pour :

- ▶ Le Championnat de France des Rallyes
- ▶ Le Championnat de France des Rallyes Team
- ▶ Le Classement Trophée BF GOODRICH
- ▶ Le Citroën Racing Trophy 2010
- ▶ La Super Coupe 2010
- ▶ La Coupe de France des Rallyes coefficient 3
- ▶ Le Championnat des Rallyes du Comité Régional Languedoc-Roussillon
- ▶ Le Challenge ASA Hérault / GT2i

1.3 Vérifications

Les indications concernant les différents horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques, au marquage des pneumatiques, qui se dérouleront le Jeudi 21 Octobre 2010, seront remises aux concurrents lors du retrait du Carnet d'itinéraire.

Les équipages se présentant en retard aux vérifications administratives se verront infliger les pénalités suivantes :

- Jusqu'à 30 minutes..... 15 €
- de 30 mn à 1heure 30 €
- par heure supplémentaire..... 15 €

Les vérifications techniques finales éventuelles seront effectuées le samedi 23 Octobre, à partir de 21 h 00, soit à L'esplanade Charles de GAULLE à Montpellier, soit dans un garage désigné par l'Organisateur par un additif au présent règlement. .

Le tarif horaire de la main d'œuvre applicable aux opérations de démontage est fixé à 45 € T.T.C.

Article 2 – Assurance

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

***** Important :** Les véhicules d'assistance, même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule et entière responsabilité de leur propriétaire.

Article 3 – Concurrents et Pilotes

3.1 demande d'Engagement - Inscriptions

Toute personne qui désire participer au 53ème Critérium des Cévennes doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : **Lundi 11 octobre 2010.**

Le nombre des engagés est fixé à **200 voitures maximum.**

Les droits d'engagement sont fixés avec la publicité facultative de l'organisateur :

- ▶ **900 Euros** pour tous les concurrents du C.F.R et du Trophée BF Goodrich.
- ▶ **800 Euros** pour tous les autres concurrents.
- ▶ **700 Euros** pour les concurrents de l'ASA Hérault (équipages complets)

Ces droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative.

**La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du Concurrent.
Et des photocopies des licences et permis de conduire**

Les organisateurs rembourseront, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux organisateurs par lettre recommandée.

Le montant retenu sera de :

- ▶ 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.
- ▶ 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2 Equipages

3.2.9 Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales.

(Tolérance, 500m avant le CH, et 200m après le point stop)

3.3 Ordre de départ

Pour la 1^{ère} Etape (Prologue) : l'ordre de départ sera établi en tenant compte de l'article 3.3 du Championnat de France des Rallyes.

Pour la 2^{ème} et la 3^{ème} Etapes : Dans l'ordre du classement provisoire du Rallye, pénalités routières incluses avec possibilité de reclassement pour les concurrents entrant dans le cadre de l'article 7.3.16 du Championnat de France des Rallyes.

Article 4 – Voiture et Equipements

4.1 Voitures Autorisées

- Conforme aux articles 4.1 du règlement standard des rallyes et du Championnat de France des Rallyes.
- Les voitures des Coupes de Marques admises par la FFSA dans ce Championnat

4.1.3 Pneumatiques

Une seule séance d'enregistrement sera organisée sur le site des vérifications techniques et il n'y aura pas de modification ou complément de l'enregistrement. Cette séance aura lieu le jeudi 21 Octobre de 10h00 à 14h00 au Lycée MENDES FRANCE de Montpellier.

A tout instant du rallye, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera de UN - cette valeur étant à la fois le maximum et le minimum - et elle devra être du même type que les roues dont la voiture est équipée.

▶ **Toute infraction à cet article sera considérée comme une non conformité technique.**

Rappel : Article 4.3.5 de la réglementation des rallyes

Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

Pénalités : 1^{ère} infraction : 1 minute de pénalité

2^{ème} infraction : exclusion.

4.3. Assistance

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance se fera exclusivement dans le parc d'assistance. Seuls les véhicules possédant une plaque d'assistance seront admis dans le parc d'assistance. Il ne sera délivré qu'une seule plaque de véhicule d'assistance gratuite par voiture engagée.

Des plaques supplémentaires pourront être vendues, sous réserve d'en faire la demande lors de l'engagement et de l'accord de la surface utilisée pour le stationnement à l'intérieur du parc d'assistance aux tarifs suivants :

▶ 1^o plaque supplémentaire : 180 € (4 maximum)

La surface attribuée à un concurrent dans le parc d'assistance est de :

- ▶ 80 m² pour une voiture
- ▶ 140 m² pour deux voitures

Tous concurrents souhaitant disposer d'une surface supplémentaire devra en faire la demande avant la clôture des engagements.

Le m² supplémentaire sera attribué en fonction des possibilités et facturé 12 € le m², le règlement devant être fait au plus tard au moment des vérifications administratives.

L'entrée du parc d'assistance se fera au maximum 2 heures avant la première voiture, sauf accord avec le responsable du parc.

En cas d'infraction pour assistance interdite, les pénalités appliquées seront conformes à l'article 4.3.3 du Règlement du Championnat de France des Rallyes.

Article 5 – Publicité :

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

5.2. - Les emplacements réservés aux organisateurs pour la publicité collective obligatoire non rachetables sont : les 2 panneaux de portière 50 x 70 cm (h x l) et les 2 plaques de rallye.

5.3. - Les emplacements réservés aux organisateurs du rallye pour la publicité facultative rachetable figureront sur deux bandeaux de 10 x 25 cm (hxl) à apposer sur chaque côté de la partie supérieure du pare-brise.

5.4. - L'absence ou la mauvaise apposition des publicités pendant toute la durée du rallye sera soumise à une pénalité de 160 euros pour le premier constat et de 320 euros en cas de récidive à chaque constat supplémentaire effectué au cours du rallye.

Voir annexe 1 : dessin d'apposition des adhésifs

**Toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur le rallye "CRITERIUM des CEVENNES»,
toute utilisation de son nom ou de son image de marque sont interdites.
Sauf accord préalable du Comité d'Organisation,**

Article 6 – Sites et Infrastructures

6.1 Description

Le 53e Critérium des Cévennes représente un parcours total de 739,02 kms. Il comporte 11 épreuves spéciales, dont 6 E.S. différentes, d'un total de 221,50 kms. Il est divisé en 6 sections et 3 étapes. Les épreuves spéciales sont :

E.S. n°	Longueur	Jeudi 21	Vendredi 22	Samedi 23
1-	12,9 km	1 fois		
2 - 5	23,4 km		2 fois	-
3 - 6	9,3 km		2 fois	
4 - 7	20,00 km		2 fois	
8 - 10	9,3 km		-	2 fois
9 - 11	42,3 km		-	2 fois
			-	

Récapitulatif	E.S.	Liaisons	TOTAL	% km ES/Total
Etape 1	12,90 km	69,23 km	82,13 km	15,70 %
Etape 2	105,34 km	224,12 km	329,46 km	31,97 %
Etape 3	103,10 km	224,79km	327,89km	31,44 %
Total Rallye	221,34 km	518,14 km	739,50 km	29,93 %

6.2 - Reconnaissances (voir tableau annexe 2)

Conforme aux articles 6.2 du Règlement Standard FFSA, et au règlement du Championnat de France des Rallyes

Le carnet d'itinéraire (Road Book) ne sera disponible que le jour de l'ouverture des reconnaissances :

Reconnaissances : Ouverture 1ère session :

Mise à disposition du Road-Book de 8h00 à 14h00 au Restaurant Le Phénix,
620 Av. de l'Europe, LAROQUE

Samedi 16 Octobre 2010 de 9h00 à 12h00 et 14h à 18h

Dimanche 17 Octobre 2010 de 9h00 à 12h00 et 14h à 18h

Reconnaisances : Ouverture 2ème session :

Mise à disposition du Road-Book de 8h00 à 14h00 au Restaurant Le Phénix,
620 Av. de l'Europe, LAROQUE

Mardi 19 Octobre 2010 de 9h00 à 12h00 et 14h à 18h

Mercredi 20 Octobre 2010 de 9h00 à 12h00 et 14h à 18h

Jeudi 21 Octobre 2010 Base d'Essai - Séance de mise au point de 8h00 à 13h00

Chaque exemplaire supplémentaire du Carnet d'itinéraire sera disponible contre paiement de la somme de 30 €

Dans tous les rallyes du Championnat de France, les équipages devront fournir l'identification formelle de leur voiture de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir la fiche de reconnaissance. Des contrôles de vitesse pourront être effectués à tout moment des reconnaissances.

Les reconnaissances seront limitées à **3 passages** par épreuve spéciale et réglementées dans le temps à 2 sessions

ANNEXE 2 : PLANNING DES RECONNAISSANCES

Aux dates et heures considérées, les concurrents se présenteront au départ de chaque ES et devront faire valider leur carnet de contrôle avant de passer sur le parcours. Ces passages se feront sur "route ouverte" dans le cadre du code de la route.

Il est formellement interdit de prendre les ES à contre sens du parcours.

La présence de tout pilote engagé au championnat de France, au Trophée Promotion ou à une coupe et/ou de son copilote sur une seule épreuve spéciale de quelque manière que ce soit, est considérée comme une reconnaissance. Si l'un d'eux doit se rendre dans la zone d'un rallye à quelque moment que ce soit, il doit en avertir préalablement son organisateur, sauf si la personne est réputée vivre dans cette zone.

Les reconnaissances seront limitées à 3 passages par épreuve spéciale.

Les pilotes auront la possibilité de choisir l'une des deux sessions de reconnaissances proposées par l'organisateur : le WE précédent le départ du rallye ou entre le Mercredi après midi et le Jeudi soir précédent le départ du rallye.

Les concurrents devront préciser leur planning de reconnaissances dès leur inscription au rallye.

Le panachage WE – Semaine est interdit.

Pour chaque équipage inscrit au Championnat de France des rallyes, et / ou au classement Promotion ou à ceux dont le pilote est prioritaire ou désigné par la FFSA et pour tous les équipages désireux d'appliquer cette règle, il sera remis un cahier de prises de notes formellement identifié et millésimé par l'organisateur. Lors des reconnaissances et durant le rallye, l'équipage ne pourra détenir à bord de la voiture que ce seul cahier de notes original identifié par l'organisateur. Des contrôles de la seule présence et utilisation de ce cahier à bord de la voiture pourront être effectués à tout moment. Le refus de se laisser contrôler sera considéré comme une infraction aux règles des reconnaissances et pénalisé comme tel. Lors du premier passage en reconnaissances, dans chaque épreuve spéciale, ce cahier devra être vierge de toute note concernant l'épreuve spéciale concernée.

Toute infraction concernant l'usage de ce cahier de note sera sanctionné comme une infraction à la règle des reconnaissances.

Pour les membres de l'équipe technique du team (team manager, ingénieur, technicien des pneumatiques etc) transportés dans un seul véhicule, il sera permis d'effectuer un seul passage sur le parcours du rallye, y compris les épreuves spéciales, et seulement durant les horaires de reconnaissances. Chaque équipe devra en faire officiellement la demande auprès de l'organisateur qui identifiera spécifiquement le véhicule. Cette identification donnera lieu à un droit de 160 Euros perçu par l'organisateur. Aucun outillage, ni pièces de rechange permettant d'intervenir sur les voitures de reconnaissance ne sont autorisés à bord du véhicule. Le refus de se soumettre à un contrôle est considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances.

Toute infraction aux règles ci-dessus sera pénalisée comme prévu à l'article 6.2.7 du règlement standard des rallyes.

Pendant les reconnaissances seulement 2 personnes MAXIMUM à bord seront autorisées.

Pour toute infraction à la réglementation sur les reconnaissances : Plus de 3 passages et/ou reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés, et/ou présence à bord du véhicule au cours des reconnaissances et durant le rallye d'un autre cahier de notes que celui fourni par l'organisateur du rallye lorsque c'est le cas les sanctions suivantes seront appliquées :

- ° Départ refusé
- ° Amende identique à la valeur des droits d'engagement
- ° Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA. Les trois pénalités sont cumulées.

Un DVD vidéo des épreuves chronométrées pouvant faciliter les reconnaissances est disponible auprès des organisateurs. Sur simple demande, ce DVD sera remis en échange d'une somme de 25 Euros.

Article 7 - Déroulement du rallye

7.1 Départ

Après vérifications, les voitures seront mises en parc fermé à Odysseum Montpellier., le jeudi 21 Octobre entre 8h30 et 14h30

7.1.9 Ouvreurs

Les ouvreurs sont acceptés pour les pilotes inscrits au Championnat de France. Ces équipages devront engager leur voiture d'ouvreur auprès de l'organisateur avec une demande d'engagement spécifiant le type, le modèle, le N° d'immatriculation du véhicule et les noms des personnes qui seront à bord et qui devront être obligatoirement titulaire d'une licence F.F.S.A.

Chaque plaque d'ouvreur sera vendue 160 €, payable avec la demande d'engagement.

Le passage sur les ES **à vitesse modérée** est possible 75 mn avant la première voiture. Les ouvreurs doivent respecter le Code de la Route, même sur les ES. L'autorisation pourra être suspendue à tout moment par le Directeur de Course.

**UN SEUL véhicule « Ouvreur » par voiture de course est accepté.
Ces véhicules « Ouvreurs » doivent être couverts par leur propre assurance et chaque Concurrent est responsable sportivement de son ouvrier.**

7.5 Epreuves spéciales

Conforme au règlement standard FFSA, et au règlement du Championnat de France.

****** IMPORTANT : Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant, en dehors d'une décision du directeur de course, restera à la charge du concurrent.**

7.5.20- Séance de mise au point - "Base d'Essai"

Mise à disposition d'une épreuve spéciale d'essai à proximité de Montpellier le jeudi 21 Octobre de 8h00 à 13h00, sur une distance de **3 Km** environ dans les conditions de sécurité d'une épreuve spéciale.

Une participation financière de **150 Euros** sera demandée :

Les concurrents désirant participer à cette séance d'essai doivent adresser au secrétariat du rallye la demande de participation ci-jointe, dûment complétée et accompagnée du règlement à l'ordre de l'ASA Hérault.

Sa présence entraîne l'interdiction formelle de tout essai privé quel qu'il soit dans la région du rallye.

Article 8 : Pénalités – Réclamations - appels

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 9 – Classement

Conforme au règlement standard FFSA, au règlement du Championnat de France des Rallyes et au Trophée BF GOODRICH.

Article 10 : Prix – Coupes

10.1 Conforme au règlement standard FFSA, et au trophée BF GOODRICH

10.2 Remise des Prix

La Remise des Prix du 53e CRITERIUM des CEVENNES se déroulera le Samedi 23 Octobre 2010 à l'arrivée du rallye sur le podium Esplanade Charles de GAULLE à Montpellier.

Les équipages recevant un Prix se présenteront au complet, avec leur véhicule sur le podium d'arrivée où ils recevront leurs coupes. Les prix en espèces seront envoyés aux concurrents dès le lundi 25 Octobre 2010, sauf vérifications finales en cours.

MONTPELLIER – Esplanade - Charles DE GAULLE

10.3 Classement Promotion « BF GOODRICH »

Conformément au règlement de ce trophée

10.4 - Prix en espèces par classe

de 1 à 3 partants	1 ^{er}	50% du montant du droit d'engagement
de 4 à 5 partants	1 ^{er}	montant du droit d'engagement
de 6 à 10 partants	1 ^{er}	montant du droit d'engagement
	2 ^{ème}	50% du montant du droit d'engagement
au delà de 11 partants	3 ^{ème}	25% du montant du droit d'engagement

(Engagement = Engagement réel payé)

Les concurrents du Classement Promotion ainsi que ceux des Coupes de Marque, et les classes du groupe Z, ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe.

10.5 – Coupes (les coupes ne sont pas cumulables)

Des coupes récompenseront :

Les 3 premiers du scratch

Les 3 premiers au classement Promotion

Les vainqueurs de chaque classe
 La première féminine
 3 coupes à des commissaires ou contrôleurs tirés au sort

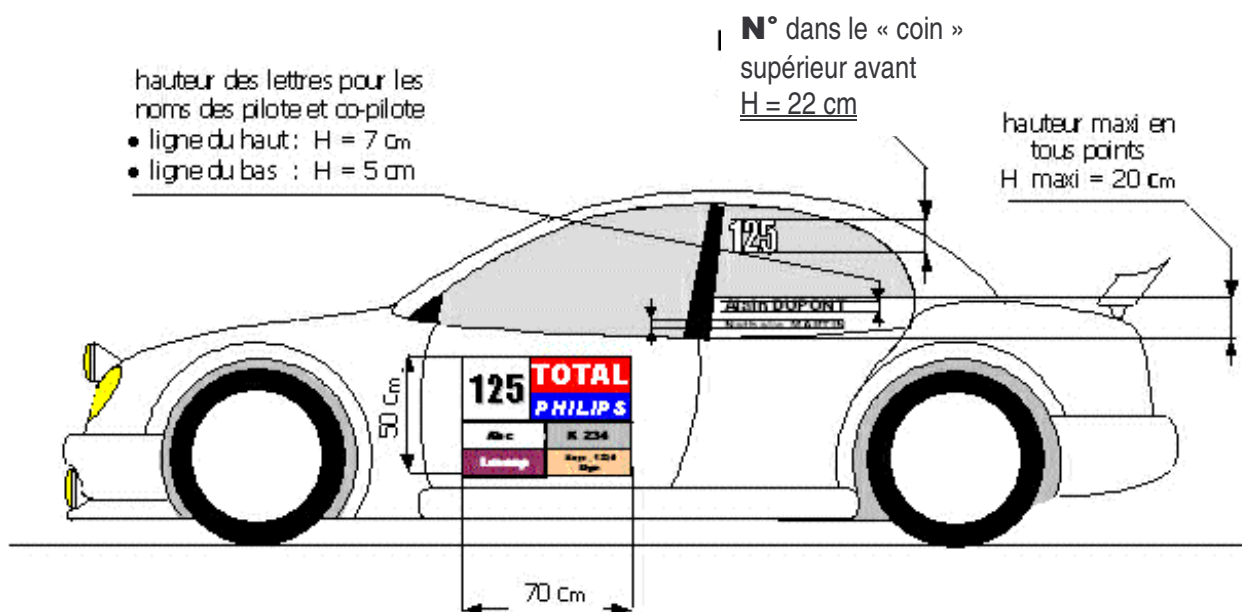
ANNEXE 1 - DESSIN D'APPOSITION DES ADHESIFS

Il est autorisé :

- ▶ de n'apposer sur les vitres latérales arrière (portes et/ou custodes) que les numéros de course fournis par l'organisateur et les noms des pilotes et copilotes conformément au dessin ci-dessous
- ▶ d'apposer la plaque de rallye située à l'arrière sur la lunette arrière ou la vitre du hayon.

En plus des plaques de rallye et des panneaux de porte l'organisateur délivrera un jeu de 3 numéros adhésifs qui seront à apposer conformément au dessin ci-dessous :

- ▶ sur la lunette arrière ou la vitre du hayon, en haut à droite
- ▶ sur chaque vitre latérale arrière (portes ou custodes) en haut et vers l'avant.



ANNEXE 2 - PLANNING DES RECONNAISSANCES

		Session 1		Session 2	
<u>E.S.</u>	<u>Km</u>	<u>Samedi 16</u>	<u>Dimanche 17</u>	<u>Mardi 19</u>	<u>Mercredi 20</u>
<u>1</u>	12,9 km		9h / 12h – 14h / 18h		9h / 12h – 14h / 18h
<u>8/10</u>	9,3 km		9h / 12h – 14h / 18h		9h / 12h – 14h / 18h

9/11	42,3km		9h / 12h – 14h / 18h		9h / 12h – 14h/ 18h
2/5	23,4km	9h / 12h – 14h / 18h		9h / 12h – 14h / 18h	
3/6	9,3 km	9h / 12h – 14h / 18h		9h / 12h – 14h / 18h	
4/7	20 km	9h / 12h – 14h / 18h		9h / 12h – 14h / 18h	